



1. Il est strictement interdit de fumer dans toute l'enceinte du bâtiment (gymnase, école, terrain appartenant à l'école).
2. Nul n'a le droit de retendre, démonter, effectuer des modifications sur les lignes tendues ou encore de pratiquer la slackline mis à part le comité directeur ou toute personne ayant été avisée par le comité directeur.
3. Chacun se doit de manier les équipements ainsi que le gymnase soigneusement et avec respect.
4. Afin de diminuer le risque d'accident, il est interdit de déconcentrer une personne étant sur une slackline en l'effrayant, lui lançant des objets ou en touchant la ligne.
5. Toutes les pièces de l'enceinte, comme l'entrepôt, les locaux à matériel, les gradins et les toilettes doivent rester propre, même après l'utilisation du gymnase. Le bâtiment est sous surveillance vidéo.
6. Aucuns agrès ou autres équipements de l'école ne pourront être utilisés sans l'accord du comité directeur.
7. Seulement les WC et les vestiaires du hall 2 et du hall 3 pourront être utilisés. L'accès aux classes est strictement interdit et pourra être sanctionné d'une plainte.
8. Le matériel doit rester à l'intérieur et il ne peut être utilisé à l'extérieur.
9. Le gymnase ne peut être foulé avec les chaussures utilisées en extérieur.
10. Il est interdit de manger ou de boire dans le gymnase. Ceci est toléré dans l'entrée sous réserve de propreté. Les bouteilles doivent également rester dans l'entrée.
11. L'association Basel City Slackliners n'assume aucune responsabilité pour les objets de valeurs ou les litiges des affiliés ou non-affiliés à l'association.
12. Nous exigeons de chacun un comportement respectueux et délicat envers les autres. Les gênes volontaires ou brutaux du bon déroulement d'une séance pourront entraîner des renvois de la séance et/ou de l'association.

Comité directeur Basel City Slackliners